Grand Toulouse

PLAN LOCAL D'URBANISME

2ème Révision approuvée le 15 décembre 2005

1ère Modification et Révision simplifiée approuvées le 21 décembre 2006

2ème modification

5a1 Périmétre du Droit de Préemption Urbain et du Droit de Préemption dans les ZAD au 1 / 10000è

Fond de plan cadastral 2008

Dossier approuvé

Délibération du Grand Toulouse en date du 20 mars 2009

www.grandtoulouse.org



LEGENDE

D.P.U. simple : bénéficiaire Grand Toulouse depuis l'arrêté préfectoral du 19/09/2008 (DPU institué par délibération du Consiel Municipal du 30/09/1987 modifié le 13/04/2001)

Droit de Préemption dans les ZAD au bénéfice de la Communauté d'Agglomération du Grand Toulouse délégué aux aménageurs